

LES MATIÈRES ISOLANTES

Question n° 1502—**M. Herbert:**

1. Une pénurie d'isolants à usage résidentiel sévit-elle?
2. Dans quelle proportion la production canadienne de laine isolante en laizes et en vrac est-elle exportée?
3. Dans quelle proportion la laine isolante en laizes et en vrac destinée à l'isolation des résidences au Canada est-elle importée?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. De par leur nature, les matériaux isolants ne peuvent être transportés économiquement sur de longues distances. Pour cette raison, des pénuries locales peuvent se produire de temps à autre dans diverses régions du pays, si la demande est plus grande que l'offre. Actuellement, il n'y a pas de pénurie d'isolants dans l'ensemble du Canada.

2. Statistique Canada ne publie pas de statistiques suffisamment détaillées sur les exportations pour fournir cette information sur les exportations canadiennes d'isolants. Le ministère de l'Industrie et du Commerce estime que ce chiffre sera assez bas d'année en année.

3. Les statistiques sur les importations de laine isolante en laizes et en vrac ne sont pas assez détaillées pour donner un chiffre déterminé correspondant à la consommation du pays. Le ministère de l'industrie et du Commerce estime que le pourcentage de la consommation nationale de produits importés est actuellement entre 8 et 10 p. 100.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si les questions n°s 173 et 1463 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement. Les réponses sont données ainsi à cause de leur longueur.

M. l'Orateur: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

LES SERVICES D'AVOCATS RETENUS À DARTMOUTH ET À HALIFAX

Question n° 173—**M. Forrestell:**

Combien d'avocats le gouvernement et ses organismes ont-ils engagés a) à Dartmouth, b) dans la circonscription de Halifax (N.-É.) depuis le 1^{er} janvier 1970 et, dans chaque cas (i) quel est leur nom (ii) combien ont-ils reçu?

(Le document est déposé.)

ACDI—L'AIDE ALIMENTAIRE

Question n° 1463—**M. Murta:**

1. De 1972 à 1975, quelle aide alimentaire annuelle, sous forme de grain, l'Agence canadienne de développement international a-t-elle fournie et, dans chaque cas, a) combien de boisseaux ont été expédiés, b) quelle est leur valeur totale en dollars?

2. Dans chaque cas, quels bateaux ont servi au transport?

3. Dans chaque cas, avec quels organismes gouvernementaux des pays bénéficiaires l'A.C.D.I. a-t-elle fait affaire?

(Le document est déposé.)

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Droits de la personne—Loi

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

MESURE RELATIVE À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 16 février 1977, de la motion de M. Basford: Que le bill C-25, tendant à compléter la législation canadienne actuelle en matière de discrimination et de protection de la vie privée, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions économiques.

M. Pierre De Bané (Matane): Monsieur le président, je mentionnais hier certaines catégories de discrimination qui ne sont pas traitées dans le projet de loi à l'étude. Je mentionnais entre autres «la liberté de conscience», qui n'est pas comme telle prévue lorsque nous parlons de religion, et qui me semble être une expression beaucoup plus large et beaucoup plus compréhensive de la liberté de choix de chacun de pratiquer sa religion ou de ne pas en avoir. Je mentionnais également l'orientation sexuelle pour couvrir les homosexuels, qui sont aujourd'hui frappés de discrimination, malgré le fait que nous ayons amendé le Code criminel à cet effet il y a déjà plusieurs années, de même que d'autres catégories comme les convictions politiques des gens, ou leurs conditions sociales ou économiques.

Je voudrais aujourd'hui m'attarder sur une catégorie de discrimination, un motif qui n'est pas mentionné comme tel dans le projet de loi, et qui, à mon humble avis, compte tenu du contexte politique dans ce pays, de son histoire et de ses problèmes, devrait y être au premier chef, et je me réfère nommément à la langue. Bien sûr, dans le projet de loi on mentionne l'origine nationale ou ethnique, pour reprendre l'expression qui s'y trouve, de même que la race, mais il me semble, monsieur le président, qu'il est impérieux que le mot «langue» s'y trouve.

Nous avons tous conscience, je l'espère, de l'acuité de la question linguistique au pays, et je trouve cela absolument étrange et époustoufflant que le projet de loi passe sous silence ce motif qui, pour une certaine partie de la population, nommément les francophones, constitue à nos yeux un motif de discrimination qui a été étudié de long en large, entre autres par la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Je pense, monsieur le président, qu'il va falloir absolument que le ministre de la Justice (M. Basford), qui a présenté ce projet de loi, accepte que nous ajoutions ce motif, non pas pour amoindrir les autres qui s'y trouvent déjà, mais pour rappeler quand même que, compte tenu du nombre de francophones au Canada, ce problème-là revêt une importance primordiale pour nous tous de langue française. La Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme a révélé combien les personnes de langue française ou francophones sont victimes de discrimination. Comment, par exemple, dans la province de Québec, malgré le fait que ces personnes constituent la majorité, elles se trouvent au bas de l'échelle au point de vue revenu *per capita*, et je pense qu'en voulant escamoter cette question, qui est fondamentale pour nous comme pour une bonne partie de la population, nommément les francophones, nous ne leur rendons pas justice dans ce bill.